

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION  
DES DECHETS  
DE L'ARRONDISSEMENT DE ROUEN  
40, boulevard de Stalingrad – CS 90213  
76121 LE GRAND-QUEVILLY CEDEX**

**COMITE DU 05 FEVRIER 2020  
DELIBERATION N°06**

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 30 janvier 2020
- Nombre de membres en exercice : 63
- Nombre de membres présents : 37
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 2
- Nombre de membres absents et excusés : 24

**ADHESION DU SMEDAR AU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE  
RENOUVELLEMENT  
APPROBATION**

Monsieur Patrice DUPRAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Cercle National du Recyclage (CNR) est une association à but non lucratif, créée en 1995.

A travers ses actions, le CNR entend faire évoluer les mentalités en matière de gestion des déchets.

**Les objectifs du CNR sont de :**

- promouvoir la collecte sélective et le tri en vue du recyclage ;
- aider les collectivités dans la mise en place des programmes de gestion de déchets pour participer aux économies de matières premières, d'énergie et préserver l'environnement ;
- représenter les adhérents dans un souci de défense de l'intérêt public ;
- encourager le respect des règles de protection de l'environnement.

**Le CNR est composé :**

- des collectivités locales et/ou de leurs groupements (syndicats, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) ;
- d'organisations professionnelles représentantes de sociétés œuvrant dans le domaine de la gestion des déchets ;
- des associations d'environnement, de consommateurs, et d'insertion professionnelle regroupées à l'échelon régional ou national ayant des buts identiques à ceux figurant à l'article 2 ou susceptibles d'apporter leur aide à leur réalisation ;
- de personnes physiques associées aux travaux et à l'activité du Cercle National du recyclage en qualité d'experts ;
- des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) œuvrant dans le domaine de la gestion des déchets.

**Montant des cotisations :**

L'augmentation des cotisations est basée sur 2 indices :

- Indice 1 : indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages, série hors tabac
- Indice 2 : indice trimestriel du salaire mensuel de base de l'ensemble des secteurs non agricoles

Augmentation de la cotisation =  $1/3$  indice 2 +  $2/3$  indice 1

Pour l'année 2020 l'augmentation des cotisations est de 1.19% soit une cotisation de 6 242,00 euros nets.

Il vous est donc proposé d'autoriser le renouvellement de l'adhésion du SMEDAR au Cercle National du Recyclage.

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrice DUPRAY, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- Autorise le renouvellement de l'adhésion du SMEDAR au Cercle National du Recyclage aux conditions précisées ci-dessus.

FAIT LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS

LE PRESIDENT

PATRICE DUPRAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20200205-C20200205\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2020

Affichage : 11/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

